

DECISION N°2025-140/CP

OBJET :

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE**

**1. Commande publique
2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'offre faite par la société **STROH**,

DECIDE

Article 1 : Une convention pour la mise à disposition d'une benne afin de collecter les déchets de ferrailles sera signée par mes soins avec la société STROH située au 26 bis, Boulevard Caraman – 59220 Denain.

Article 2 : La convention est consentie à titre gratuit.

Article 3 : Le contrat prendra effet à compter **du 07 décembre 2025** pour une période d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 02/10/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,



A blue ink signature is written over a circular official stamp of the Mayor of Denain. The stamp contains the text 'MAIRIE DENAIN' and the number '37'.

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

**Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire**